

Par dépôt électronique et courriel

Le 25 mai 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
Votre dossier : R-4110-2019
Notre dossier : R059220 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) souhaite aviser la Régie de l'énergie (la Régie) qu'il ne s'oppose pas aux différentes demandes formulées par les intervenants afin de prolonger le délai pour le dépôt de leur preuve.

En ce qui concerne la correspondance du RTIEÉ du 25 mai, le Distributeur constate, une fois de plus, que l'intervenant tente de traiter de certains sujets concernant le réseau intégré, débordant ainsi du cadre d'intervention pourtant décidé par la Régie.

Le Distributeur rappelle à cet effet, que la Régie a déjà décidé dans une correspondance du 20 avril 2020 qu'elle maintenait sa position exprimée dans la décision D-2020-018 :

« En ce qui a trait à la demande du RTIEÉ visant l'autorisation de traiter de certains sujets concernant le réseau intégré (lettre du 26 mars 2020; pièce C-RTIEÉ-0010), la Régie a pris en considération les arguments soumis par l'intervenant et par le Distributeur (lettre du 3 avril 2020; pièce B-0036) et elle maintient la position exprimée dans sa décision procédurale D-2020-018 (par. 15) »

En ces circonstances, il est respectueusement soumis que la demande formulée au point 3 de la correspondance du RTIEÉ devrait être rejetée.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Simon Turmel*

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/AB

c.c. intervenants (par courriel seulement)